



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergèment et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INVEP Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL
Namur, le - 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN **Elio Di Rupo**

Feuille n° 44/49 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équip. communautaires, aménagement différencié, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome (II) :
habitat ou équip. communautaires, aménagement différencié, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :

Assainissement transitoire (III) :
habitat ou équip. communautaires, aménagement différencié, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers
A désinfecter - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
Démègement - Exhaure
Station de pompage
Bassin d'orage

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2009)
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Havelange
Prévention rapprochée (Ila)
Prévention éloignée (Ilb)
Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)
Navigable
1er catégorie
3ème catégorie
2ème catégorie
Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/02/2004)
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Natura 2000

Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur (Mise à jour : 29/12/2004)
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones désignées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGATLP.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones désignées à l'urbanisation.

Limite administrative
Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/12/2004)
1/40 711 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document est préparé sur des fonds de plan IGN à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MW-DGRNE - MW-DGATLP - IGN
Traitement des données : CEA et SPGE

